

La réforme de PACES

Jeudi 17 octobre 2019

Annie Benhaïm, enseignante UFR Santé – Chargée de mission Réforme PACES

Objectif :

L'objectif de la réforme est de **mieux adapter les flux de formation aux besoins réels** du bassin médical.

Les sous-objectifs sont d'augmenter la densité médicale, mais aussi de diversifier les profils des étudiants.

Des réflexions se sont basées sur l'évolution du numerus clausus, et sur le recrutement progressif dans les métiers de la santé sur les 3 années du cycle Licence. L'orientation doit se faire progressivement.

Cela a abouti à la loi de juillet 2019 qui organise l'accès aux métiers de la santé pour la rentrée 2020.

Les nouveautés :

- Le numerus clausus reste. En effet, le nombre de places reste limité. Cependant, le Ministère ne décide plus seul du nombre de places. Il est co-décidé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'Université.
- **PACES est supprimé. L'accès aux métiers de la santé peut se faire par 3 voies :**
 - o Après une L1 composée d'une « mineure santé » de 50h / trimestre (explication plus tard dans le document) : 65% des places
 - o Après la L2 ou la L3 : 30 % des places
 - o Après un master, ou un doctorat ou des études paramédicales. 5 % des places

Comme avant, il n'y aura que 2 chances maximum de postuler (3 possibilités offertes, mais 2 tentatives réalisables seulement). Mais, à la différence de l'ancien-système, il n'y a plus de « prime » aux redoublants. Il faut avancer dans sa scolarité pour réessayer, on encourage donc la « réussite étudiante » avec un parcours étudiant qui progresse.

Comment se passe donc l'accès à la licence santé, appelée MMOP : « Médecine, Maïeutique, Ondotologie, Pharmacie » ?

On y arrive en L2, après une des **10 licences potentielles** : droit, économie, STAPS, Maths, Psycho, Physique, chimie, Informatique, sciences de la vie, sciences de la santé.

Pour chacune de ces L1, 30% du nombre d'inscrits dans la « licence mineure santé » seront recrutés en L2 MMOP.

Que signifie Licence mineure santé ?

Une licence est structurée en 5 UE (Unités d'Enseignements) : 3 UE disciplinaires, 1 UE transférable et 1 UE personnalisée. Pour cette personnalisation, on peut donc choisir la « mineure santé ».

Ex : Licence de droit mineure santé

	Semestre 1					Semestre 2				
L1	Droit	Droit	Droit	UE transf	Mineure santé	Droit	Droit	Droit	UE transf	Mineure santé
L2	Droit	Droit	Droit	UE transf	Mineure santé	Droit	Droit	Droit	UE transf	Mineure santé
L3	Droit	Droit	Droit	UE transf	Mineure santé	Droit	Droit	Droit	UE transf	Mineure santé

Donc, dans ces 10 licences, la santé ne sera au maximum qu'une UE / 5.

Est-ce que les « mineures santé » seront les mêmes selon les licences ?

Non, une licence de droit aura une mineure santé plus biologique. Une Licence de sciences de la vie aura une mineure santé plus orientée vers le droit et la déontologie de la santé...

Quelles sont les possibilités à la fin de la L1 ?

- L'étudiant obtient sa licence et est recruté en L2 MMOP car il fait partie des meilleurs dossiers de sa licence.
- L'étudiant obtient sa licence mais n'est pas retenu(e) en L2 MMOP, car il ne faisait pas partie des meilleurs dossiers (voire n'a pas validé sa « mineure santé »). Il a tout de même validé sa licence 1 et peut poursuivre ses études, pour retenter d'intégrer MMOP en L2, L3 ou Master, ou doctorat.
- L'étudiant redouble. Il ne peut pas reprendre la mineure santé, et ne pourra prétendre à la L2 MMOP, sauf après la L2, L3 ou le Master, ou le doctorat.

Comment se fait la sélection ?

Le recrutement ne se fait plus par concours, mais par un jury.

- 1) Admissibilité : Réussite de la L1
- 2) Admission :
 - a. Pour 50% : les meilleurs étudiants (par rapport à leur classement dans la promo)
 - b. Pour les 50% restants : 2^{ème} groupe d'épreuve : oral. (écrit potentiel).
 - c. Les non-admis iront donc en L2.

Quelle préparation en L2 ?

Il n'y a plus de « mineure santé » en présentiel, seulement grâce à un module en ligne.

Comment un lycéen doit se positionner ?

En 2^{nde}, pour choisir sa spécialité, il doit réfléchir à deux choses :

- Quels sont ses points forts ?
- Quel est son projet alternatif à médecine ? (si échec pour rentrer dans MMOP, est-ce que les métiers de la gestion ou de l'économie peuvent m'intéresser ?

Ainsi, le choix de spécialité sera déterminé par ce projet alternatif. On retrouvera cette logique pour l'inscription en Licence.

IMPORTANT : Les mathématiques ne sont pas du tout un préalable pour intégrer et réussir en MMOP. Le besoin de maths est limité.

Bilan :

Avantages de la réforme	Inconvénients de la réforme
<ul style="list-style-type: none">- Diversité des profils d'étudiants et des futurs médecins- Plus forte réussite étudiante après la 1^{ère} année- Mise en difficultés des prépas privées	<ul style="list-style-type: none">- Hausse du nombre d'étudiants sur des licences déjà en tension (ex : psycho)- Remise à niveau en MMOP- Maquettes des licences à remodeler